

pour la guérir, et jugea qu'il était expédient de lui faire administrer les secours de la religion. Il déclara de plus à M. le curé d'Acton que la maladie s'était changée en une inflammation cérébrale ; on eut alors recours au médecin d'Acton, qui ne put lui procurer aucun soulagement malgré les divers moyens qu'il employa. Les yeux de la malade étaient constamment fermés, elle ne pouvait les ouvrir d'elle-même ; et lorsqu'on les entrouvrait, on y voyait une masse de chair enflammée et sanguinolente.

Le 31 décembre suivant, elle commença une *neuvaine en l'honneur de N.-D. de Pitié*, dans l'espérance de recouvrer la vue, par le moyen de l'huile qui brûle devant la Statue de Notre-Dame ; on lui appliqua sur les yeux un ruban bleu qui avait touché à la Statue, et qui avait été trempé dans l'huile de la lampe. Au bout de trois ou quatre jours elle ouvrit les yeux et commença à voir, quoique non encore distinctement pour désigner les objets ; mais dès le *premier jour de la neuvaine*, elle n'avait plus éprouvé aucune douleur. Enfin, le *neuvième jour*, elle recouvra entièrement l'usage de la vue, et se rendit ensuite en pèlerinage à Notre-Dame de Pitié, à Montréal, pour témoigner à Dieu et à Marie sa reconnaissance. Là, elle raconta aux Sœurs de la Congrégation la faveur qu'elle venait d'obtenir ; et pour leur donner une preuve certaine de sa parfaite guérison, elle enfla en leur présence une très-fine aiguille.

Un mois après sa guérison, il se forma sur son *œil droit* une *taie* qui affaiblit l'usage de cet œil. Etant alors dépourvue de l'huile de Notre-Dame de Pitié, elle appela le Docteur, non sans quelque scrupule de recourir ainsi à des moyens humains, après que Notre-Dame de Pitié l'avait guérie. En effet, ces remèdes furent inutiles, et elle perdit même l'usage de *l'autre œil*. Etant restée en cet état l'espace de quinze jours, et, s'étant procuré de nouveau de l'huile de Notre-Dame de Pitié, elle employa ce moyen, qui lui réussit comme la première fois ; et elle a persévéré dans cet état jusqu'au mois de septembre suivant. Alors elle éprouva quelq' *affaiblissement* dans les yeux, et, comme elle se trouvait à St.-Marcel et n'avait pas avec elle de l'huile de N.-D. de Pitié, elle recourut au médecin de St.-Hugues ; mais comme précédemment, les remèdes employés n'eurent aucun effet ; elle devint même complètement aveugle. Enfin, de retour depuis peu à Acton, elle a mis de l'eau tiède dans la fiole qui contenait précédemment de l'huile de Notre-Dame de Pitié, et a commencé à se servir de cette eau en guise d'huile, ce qui a eu déjà d'assez heureux résultats, car elle voit assez clair pour se conduire, et elle n'éprouve aucune des douleurs qu'elle a souffertes précédemment.

Telle est la déclaration faite par Tharsile Tétréau, à Acton, 9 octobre 1860.

Je soussigné, instituteur d'Acton, ayant eu une parfaite connaissance de toute la suite de la maladie et de la guérison de Tharsile Tétréau, certifie que la dé-

claration ci-dessus est conforme à la vérité. En foi de quoi, j'ai signé à Acton, le 9 octobre 1860.

L. ARCHAMBAULT.

(La suite au prochain numéro.)

### Le petit frère.

De ma sainte patrie	Là-haut, dans les corbeilles
J'accours vous rassurer.	Les fleurs croissent sans art ;
Sur ma tombe fleurie,	Les méchantes abeilles
Mes sœurs pourquoi pleurer ?	Là-haut n'ont point de dard.
Dans son affreux mystère	Les roses qu'on effeuille
La mort a des douceurs ;	Peuvent encore fleurir,
Je vous vois sur la terre :	Et les fruits que l'on cueille
Ne pleurez point, mes sœurs.	Ne font jamais mourir.

Dans les cieux je suis ange,	Le soir, quand la nuit tombe,
Et je veille sur vous ;	Parmi vous je descends ;
Ma joie est sans mélange,	Vous pleurez sur ma tombe,
Car je fus humble et doux.	Vos larmes, je les sens.
Des saintes immortelles,	Caché parmi les pierres
Je suis le protégé :	De ce funèbre lieu,
Dieu m'a donné des ailes,	J'écoute vos prières
Mais ne m'a point changé.	Et je les porte à Dieu.

Ma souffrance est passée	Oh ! cessez votre plainte,
Et mes pleurs sont taris ;	Ma mère, croyez-moi,
Ma main n'est plus glacée,	Vous serez une sainte
Je joue et je souris.	Si vous gardez la foi.
Mon regard est le même,	C'est un mal salutaire
Et j'ai la même voix,	Que perdra un nouveau-né :
Mon cœur d'ange vous aime,	<i>Aux larmes d'une mère</i>
Mes sœurs, comme autrefois.	Tout sera pardonné !

MME DE GIRARDIN.

### Lecture Publique.

C'est mardi prochain, 23, que M. Rameau fera, dans la Salle du *Cabinet de Lecture Paroissial*, la lecture annoncée déjà dans *l'Echo* et dans les autres journaux français de Montréal.

M. le directeur du *Cabinet de Lecture Paroissial* nous prie de faire agréer ses sincères remerciements à l'Honorable M. Saveuse de Beaujeu pour l'envoi qu'il a bien voulu faire au Cabinet de Lecture de différents documents et en particulier des *rapports de l'expédition d'exploration de l'Assiniboine et de la Saskatchewan*.

### CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Prix de l'abonnement pour tout le Canada : \$2 par an ; \$1 pour six mois ; en dehors du Canada \$2 50c. par an.

L'abonnement est pour un an ou pour six mois et date du 1er Janvier et du 1er de Juillet. Tout ce qui regarde la Rédaction et l'Administration doit être adressé *franco à MM. les Editeurs de l'Echo* du Cabinet de Lecture Paroissial, Boite 85, Bureau de Poste, Montréal.

On s'abonne chez M. Jean Thibaudau, au Cabinet de Lecture paroissial, rue Notre-Dame, et chez MM. Plinguet et Cie, Imprimeurs.

Imprimé par Plinguet & Cie., 26, rue St. Gabriel.